



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS  
CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

**NICOLAS Christy**

06 95 06 48 50

[sps.christy.nicolas@gmail.com](mailto:sps.christy.nicolas@gmail.com)

Toulouse, le 04 juin 2025

**Le Secrétaire Général National**

**À**

**Monsieur le Ministre de la Justice,  
Garde des Sceaux**

**Objet** : Extraction judiciaire de Mohamed Amra – Demande d'intervention urgente.

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillants – Corps d'Encadrement et d'Application (SPS-CEA) tient à vous faire part de sa plus vive inquiétude, doublée d'une profonde incompréhension, à la suite de la décision rendue publique ce 3 juin 2025 par voie de presse, relative à l'extraction prochaine de Monsieur Mohamed Amra, dit "La Mouche", actuellement incarcéré à la prison de Condé-sur-Sarthe.

Comme l'ont rapporté plusieurs médias, cette extraction vise à permettre son audition par des juges d'instruction de la Juridiction nationale de lutte contre le crime organisé, au tribunal de Paris, dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours. Cette audience, selon les informations disponibles, doit se tenir en présentiel, entraînant ainsi une mobilisation opérationnelle à haut risque.

Or, Monsieur Amra est le même individu qui, le 14 mai 2024, a réussi à s'évader lors d'un guet-apens sanglant perpétré au péage d'Incarville, au cours duquel deux agents pénitentiaires ont été lâchement assassinés et trois autres grièvement blessés. Ce drame a profondément marqué notre institution, nos collègues, et bien au-delà, l'ensemble du service public pénitentiaire.

En réponse à ce tragique événement, un protocole d'accord a été signé, engageant l'administration à revoir les modalités des extractions à haut risque, en privilégiant notamment les audiences en visioconférence ou, à défaut, le déplacement des magistrats dans les établissements pénitentiaires sécurisés.

Monsieur le Ministre, il nous semble aujourd'hui impensable, inconcevable et inacceptable qu'un tel engagement, pris au nom de nos morts et de nos blessés, puisse être ainsi balayé d'un revers de main.

Si une affaire devait faire exemple, s'il fallait incarner par une seule décision la nécessité de changement dans les pratiques, c'est bien celle-ci.

Nous sollicitons donc, sous votre haute autorité, votre intervention directe et immédiate afin :

- de revenir sur cette décision d'extraction physique, dont les conséquences pourraient être lourdes,
- d'imposer soit la visioconférence, soit, à tout le moins, le déplacement du juge dans l'établissement pénitentiaire.

Cette mesure de bon sens, conforme au Protocole d'Incarville, permettrait d'assurer la sécurité des personnels pénitentiaires, des autres homologues FSI, des populations civiles en prévenant tout risque inutile, et de démontrer que la mémoire de nos collègues disparus ne se résume pas à de douloureux hommages de circonstance.

Dans l'attente de votre réponse, et confiants dans votre très haute bienveillance pour donner suite à cette requête légitime, professionnelle et profondément humaine, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de notre haute considération.

Christy NICOLAS

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Christy Nicolas.